

**COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 01.02.2021	L'an deux mille vingt et un Le huit février à 18 heures 30 Le Conseil Municipal légalement convoqué
Date d'affichage 01.02.2021	s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Clémentine MOUCHEL, Maire.
Nombre de Conseillers	<u>Etaient présents</u> :
En exercice : 7	MM. Hervé DUVAL, Camille JAMES
Présents : 5	Emilie RODEIRON, Sylvie-Jane COURAPIED.
Votants : 5	<u>Absents excusés</u> : MM. Antoine CASTILLON, Henri JAMES. Formant la majorité des membres en exercice

Madame Emilie RODEIRON a été élue secrétaire

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout à l'ordre du jour des deux points suivants :

- 1- Abonnement électricité de l'église
- 2- Statuts du Syndicat de secrétariat de la région de Cesny-Bois-Halbout

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité des votants, pour l'ajout à l'ordre du jour de ces deux points.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU 16 NOVEMBRE 2020 ET DU 1^{er} DECEMBRE 2020

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve les comptes rendus du 16 novembre 2020 et du 1^{er} décembre 2020.

N° 001/2021 - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE DERATISATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Madame le Maire donne lecture de la proposition de renouvellement du contrat de dératisation établie par l'entreprise EMPG pour un traitement chez tous les habitants à l'automne.

Le montant annuel de la prestation s'élève à 459,82 € HT soit 551,78 € TTC.
Le contrat est conclu sur 3 ans soit pour 2021-2022-2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Conclure avec l'entreprise EMPG le contrat de dératisation pour un montant annuel de 459,82 € HT soit 551,78 € TTC pour une durée de 3 ans.
- Autoriser Madame le Maire à signer le contrat à intervenir entre l'entreprise EMPG et la Commune

N° 002/2021 - EGLISE – MISE EN CONSERVATION DU TABLEAU

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Département du Calvados propose la mise en conservation à Bayeux du tableau qui se trouve dans l'église pendant les travaux de rénovation dans la sacristie.

Madame le Maire précise que le Département met à disposition aux propriétaires privés et publics d'œuvres d'art un lieu de réserves pour la conservation optimale de ces œuvres et ainsi stopper le processus de leur dégradation et planifier leur valorisation dans leur lieu d'origine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Donner leur accord pour la mise en conservation du tableau situé dans l'église pendant les travaux à prévoir dans la sacristie.
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre le Département du Calvados et la Commune.

PROJETS TRAVAUX 2021

Madame le Maire informe que ce point est reporté pour la prochaine réunion de Conseil en raison de la non-réception de devis pour les projets de travaux.

ABONNEMENT ELECTRICITE DE L'EGLISE

Madame le Maire informe qu'un courrier a été reçu en mairie de la part de la paroisse de Thury-Harcourt concernant la demande de prise en charge de l'abonnement et de la consommation de l'électricité de l'église qui auparavant était pris en charge par la paroisse. Etant donné que l'église fait partie du patrimoine communal, il est normal que la Commune prenne en charge l'abonnement et la consommation électrique de ce bâtiment public.

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité des votants, son accord pour cette prise en charge. Madame le Maire propose aux membres du conseil de réfléchir sur le choix du fournisseur d'électricité.

N° 003/2021 - SYNDICAT DE SECRETARIAT DE LA REGION DE CESNY-BOIS-HALBOUT – ADOPTION DES STATUTS

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du comité syndical du syndicat de secrétariat de la Région de Cesny-Bois-Halbout en date du 1^{er} février 2021, le comité syndical a adopté les statuts du Syndicat de secrétariat de la région de Cesny-Bois-Halbout.

Madame le Maire donne lecture de ces statuts aux membres du Conseil Municipal et précise que ces statuts doivent être soumis à l'adoption des communes membres du syndicat de secrétariat de la région de Cesny-Bois-Halbout.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Adopter les statuts du Syndicat de secrétariat de la région de Cesny-Bois-Halbout présentés par Madame le Maire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Défibrillateur** : Madame le Maire informe qu'il sera obligatoire d'avoir un défibrillateur à proximité des bâtiments recevant du public (mairie, salle des fêtes, salle de sports...). A voir pour une acquisition ou une location.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

Clémentine MOUCHEL

Emilie RODEIRON

Sylvie-Jane COURAPIED

Hervé DUVAL

Camille JAMES